



SAINT-JULIEN-MOLHESABATE

Le Maire de SAINT JULIEN MOLHESABATE,

VU le code général des collectivités territoriales, notamment les articles L 2213-1, L 3221-3, L 3221-4 ;

VU le code de la route, notamment les articles R 411-5 et 411-21-1 ;

VU la demande de la société **PCE SERVICES**, demeurant 175 rue de la Maladière, 42120 PARIGNY, représentée par M Ludovic TIVILLIER, en date du 25 février 2025 mandatée par la REGIE AUVERGNE NUMERIQUE, domiciliée 59 Boulevard Léon Jouhaux 63050 CLERMONT-FERRAND,

Pour des travaux de création de génie civil souterrain et/ou de poses de poteaux aériens et/ou de raccordement sur poteaux existants pour installation de la fibre optique

VU que pour la bonne exécution des travaux, il sera nécessaire d'empiéter sur la chaussée ;

ARRETE A2025-03T

Article 1 : A partir du 24 mars 2025 et jusqu'au 24 septembre 2025, l'installation de la fibre nécessite des travaux de création de génie civil souterrain et/ou de poses de poteaux aériens et/ou de raccordement sur poteaux existants, aussi, les chaussées suivantes seront réduites pendant toute la durée des travaux :

- .rue de Marnas : raccordement sur poteaux existants et 2 nouveaux poteaux à installer AI 108 et AI 109
- .route de Souvignet : raccordement sur poteaux existants BK 207-208 et 27 poteaux à installer entre lieudit Souvignet et lieudit les 3 Croix BK 208 BK 209 BK 50 BK 61 BK 62 BK 82 BK 81 BK 93 avec réseau fibre en souterrain depuis BK 93 jusqu'au carrefour des 3 Croix et le long du chemin rural en terre qui rejoint le boîtier installé au-dessus du parking de la maison du suc
- .route de la Flachère : 1 nouveau poteau à installer AC 36 et raccordement sur poteau existant AC 36
- .route de la Flachère lieudit La Flachère : 2 nouveaux poteaux à installer AD 56 et raccordement sur poteau existant AC 28 AD 56
- .chemin rural en terre au départ du lieudit La Voûte pour rejoindre lieudit Coirolles avec 4 nouveaux poteaux à installer AK 8 et 1 nouveau poteau à installer AL 51 et raccordement sur poteaux existants AK 6 AH 99 AH 110
- .rue des Sagnes – Coirolles : 7 nouveaux poteaux à installer AI 52 AI 45 AI 44 AI 43 AI 22 AI 23 et raccordement sur poteau existant AI 33
- .route de Joubert avec création réseau fibre en souterrain sur les bords des parcelles AY 152 AY 151 (cf arrêté A2025-02T du 11 mars 2025) jusqu'au village et le long chemin rural en terre jusqu'à l'étang de Joubert route de Liberthe
- .route de Liberthe : 32 nouveaux poteaux à installer AY 143 AV3 AV8 AV58 AV57 AV56 AV 55 AV54 AY 96 et raccordement sur poteau existant AY 95

Article 2 : La signalisation des prescriptions correspondante sera fournie, mise en place et maintenue par l'entreprise chargée d'exécuter les travaux pour permettre l'application du présent arrêté, qui sera affiche en Mairie et publié dans les conditions habituelles.

Article 3 : Les travaux devront être exécutés dans les règles de l'art par un main d'œuvre spécialisée.

Article 4 : Toutes modifications éventuelles de réseaux, poteaux électriques, bouches d'égout etc... sont à la charge du permissionnaire.

ARTICLE 5 – VOIES DE RECOURS Le présent arrêté est exécutoire et peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le tribunal administratif de Clermont Ferrand dans un délai de 2 mois à compter de la présente notification soit par courrier au : **6 cours sablon CS 90 129 63033 Clermont Ferrand** soit par l'application Télérecours citoyens accessible sur: www.telerecours.fr -Ampliations au Département de la Haute Loire et à Monsieur le commandant de la brigade de gendarmerie

Fait à Saint Julien Molhesabate, le 24 mars 2025



Monsieur le Maire - CIBERT Gilles